

2022- 147



**DECISION DU MAIRE AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT
AVEC LE PETIT THEATRUM POPULAREM PORTABLE POUR UN SPECTACLE
SUR L'ÉCOLE MATERNELLE CHENILLE VERTE**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 7 du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 2022-36 du 8 avril 2022 portant délégation du Maire à Madame Marie DA ROCHA sur le fondement de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'animation des enseignants de l'école maternelle Chenille Verte,

DECIDE

Article 1 : Un contrat est signé avec Le Petit Theatrum Popularem Portable (35, Rue du Puits Jacob 35000 RENNES) pour deux représentations à l'école maternelle Chenille Verte le jeudi 15 décembre 2022 à 9h00 et à 10h00.

Article 2 : Le spectacle « Les Vacances du Père Noël » sera proposé à l'ensemble des élèves de l'école pour un coût de 1000, 00 € TTC. Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 31/11/22

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,

Marie DA ROCHA



147